



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 4213

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le projet d'école de formation à la comptabilité et aux finances pour les cadres des établissements sanitaires et sociaux, proposé par l'Association des hospitaliers comptables. Cette proposition lui semble très judicieuse car elle vise à améliorer la gestion des budgets des hôpitaux. De plus, elle répond à un besoin d'une formation très spécialisée dans un domaine qui exige de plus en plus de qualification réelle. Or, ce projet ne semble pas avoir recueilli au sein de son ministère toute l'attention qui lui revient. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir réexaminer ce dossier.

Texte de la réponse

Les directeurs d'établissements publics de santé constatent un manque de formation des agents hospitaliers chargés de la comptabilité et de la gestion financière. Les adjoints des cadres notamment rencontrent des difficultés face à la complexité croissante des questions financières. Le recrutement de ces agents n'est toutefois pas à remettre en cause ; son caractère généraliste constitue un atout pour l'hôpital qui peut ainsi bénéficier de profils divers pour les différentes fonctions auxquelles ont accès les cadres appartenant à la catégorie B. En revanche, la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, semble répondre insuffisamment au besoin de formation des agents dans les domaines comptable et financier et conduit au recrutement d'agents contractuels. Sur ce point, les services du ministre réfléchissent à l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers. Ils ne manqueront pas de solliciter dans ce cadre des directeurs d'établissements publics de santé et des responsables administratifs chargés des questions financières et du contrôle de gestion au sein des hôpitaux, et d'associer l'association des hospitaliers comptables à cette réflexion. La création d'une école spécialisée n'est toutefois pas envisagée dans la mesure où il existe déjà des structures de formation qui peuvent répondre au besoin de formation constaté.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4213

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3281

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4830